L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 12 JUIN 1845.

PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agents pour navires, les encans et bateaux à vapeur, et les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, etc., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique; les annonces ou articles d'une nature personnelle (lorsqu'elle pourront être admis), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

Leonard Sturtevant & Co.,
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS,
VENDENT EN GROS
DES HUILE DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN, Savon, Chandelles, Thés, Blanc de Plomb, Peinture noire &c. &c.
No. 12, rue de la Vieille-Levée, Nouvelle-Orléans
9 juin—1 an

DORSEY, VINCENT & Co.
ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,
Nos. 83, rue de Chartres—Nlle Orléans.
S'occupent particulièrement des ventes de Marchandises Sèches, par colis et par petits lots.
Ils feront des avances libérales sur Marchandises destinées à être vendues. 24 jan—6m

W. E. MURPHY,
AVOCAT AT CONSEILLER.
Bureau No. 24, rue d'Orléans—Place St. Antoine.
20 mai—6m

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.
2 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien.
Magasin en gros de Drogues, de Peintures, d'Huiles, de Médicaments spéciaux, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c.
Encoignure Condé et St. Philippe—Nlle. Orléans.
20 juillet

MORTON & Co.
MARCHANDISES SECHES,
No. 25, rue des Magasins.
Les ordres de la campagne seront fidèlement exécutés.
2 nov—1an

George Buchanan, Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, John O. Agnew.
GEO. & ROBT. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No. 82,
10 nov Nouvelle-Orléans.

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
Rue des Magasins,
Encoignure de celle de la Commune,
NOUVELLE-ORLEANS.

HARROD, FRANCIS D. DARLING, G. FOSTER.
HARROD, DARLING & Co.
Marchands-Commissionnaires et Expéditeurs,
ET
Agents de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans.
No. 49, rue de la Commune,
17 juin Nouvelle-Orléans.

DAVID & CHAPUS,
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS.
Vendent en gros et demi-gros,
No. 93, rue de Chartres, près celle Conti.
4 juin

J. F. BERCIER. FRANCISCO TIO.
J. F. BERCIER & Co.
Grocers et marchands en général, No. 45 Vieille Levée. Ont constamment un assortiment de groceries fraîches, vins, liqueurs, etc., à des prix libéraux. 26 oct

Nouvelle-Orléans.
F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane.
SUCRE. CAFE.
TABAC. CONFITURE.

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES.
Café, Sucre,
Tabac, Cigares.

AGENCE de Sucre raffiné de Boston—sucre en pain, en morceaux et en poudre double raffiné, ayant droit au drawback, constamment en main, et à vendre par
6 jan—1an NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

AVIS—Les soussignés ont changé le nom de leur raison de commerce en celui de W. F. Vredenburgh & Co. à dater de ce jour. Les intérêts demeurent les mêmes.
1 janv FIELD & Co., 41 Vieille Levée

F. VREDENBURGH & Co., No. 30, Vieille Levée font des avances libérales sur consignations de sucre, coton, plomb au animaux &c. à B. H. Field & Co. à New-York, et à M. Field Fowler, à Boston. 1 jan—1an

AVANCES faites sur les consignations adressées à nos amis à St. Louis MERLE, BEYLLE & Co.
6 fév 79 Tchoupitoulas.

AVIS—Messieurs J. C. STOUSE et SEBASTIEN OSER, entrent comme associés dans notre maison, à partir de ce jour.
1er. septembre 1844—6m CHARLES ODIER & Co

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN.—Bureau rue du Camp, No. 45.
Directeurs:
W. A. Gasquet, Président,
Wm. W. Montgomery, J. B. LeBeau,
F. P. Duconge, Edw. Stiff,
A. Gordon, R. W. Montgomery,
J. C. Harrison, W. C. Squier.
CHS. BRIGGS, Secrétaire.
On assure toute espèce de propriétés contre les risques du feu, au taux le plus raisonnable; et en cas de pertes, les réglemens sont faits avec promptitude et libéralité.
17 mars

ASSURANCES MUTUELLES.
Compagnie d'Assurance de l'Ouest, pour la Marine et le Feu.
(Sous un amendement de leur charte.)
CETTE compagnie assure contre les risques de la Mer et des RIVIERES, et du FEU, sous le système mutuel. D'après ce mode d'assurance, les personnes qui s'engagent envers cette compagnie ont droit à une part des profits, sans encourir aucune responsabilité, etc., durant sa charte. L. MATTHEWS,
16 oct Président

Académie d'Elisabeth,
A Washington, près de Natchez (Miss.)
MR. & Mme FORD ayant pris charge de cette institution, qui est placée dans un lieu sain et possède de vastes édifices, espèrent avec confiance que leur grande expérience et les connaissances qu'ils possèdent comme instituteurs dans la langue anglaise et autres, et surtout comme professeurs de musique, les mettront à même de rehausser la réputation de cette Académie. Les élèves seront l'objet d'une attention toute particulière et seront instruits d'après les meilleurs systèmes adoptés.

PRIX DES LEÇONS DE CINQ MOIS.

Sur toutes les branches de la langue anglaise	$15
Le français, le latin ou l'italien, pour chaque langue	10
Dessin et peinture	10
Musique, sur piano, harpe ou guitarre,	30
Pension,	60

4 juin—

Mme. DESRAYAUX,
DIRECTRICE D'INSTITUTION, désire placer à la campagne, pendant l'été, UNE DAME d'un talent distingué sur le piano, arrivée de Paris il y a près d'un an, et attachée, comme artiste, à l'établissement de Mme Desrayaux.
On désire aussi placer à la campagne une institutrice française 4 juin

DEMANDE—Une personne acclimatée et connaissant parfaitement les affaires d'une maison faisant l'importation de marchandises sèches et d'affaires commerciales en général, trouvera une place en s'adressant par écrit, en remettant la lettre à la poste boîte B 141.
Les demandes qui ne seraient pas accompagnées de recommandations de personnes bien connues, ne seront pas prises en considération. 6 ju

Dr. Stephen R. Bardasch,
No. 300, rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines
A le plaisir d'informer ses amis et le public en général, qu'il est de retour en cette ville, et étant connu depuis douze ans, dans cet Etat, comme médecin et chirurgien pratiquant, il espère obtenir la continuation de la confiance qui lui est accordée ses amis et le public de la Nouvelle-Orléans. 28 mai—30

LE soussigné partant prochainement dans le but d'aller faire ses achats sur les marchés européens et américains, invite les personnes qui lui doivent de vouloir bien solder leur compte sur présentation, et celles à qui il doit sont requises de lui présenter leur compte.
Il profite de cette occasion pour offrir ses marchandises à des prix très réduits, pour de comptant.
D B MACARTY,
4 juin 180, Bourbon

EN débarquement des navires Sultana et Sartelle, de New-York, et à vendre par les soussignés, Indiennes en couleurs claires, dessins nouveaux de meubles,
Cotonnades de divers genres en dispositions nouvelles
Mousseline, Jaconats et balzorines imprimées,
Toile imprimée pour habillements d'été,
Coton écru et blanc, de Lowell, 3/4 et 1/4,
Percale noire et en couleur
Bandanas de diverses qualités, Indiennes bleues et bleus et blancs,
Drap pour moustiquaires,
Fil retors pour chemises,
Coutils pour pantalons, serviettes et nappes à carreaux en couleur,
Mousseline unie et à carreaux, de damassée,
Bandes en fil et blanc, soie à coudre en couleur,
Bas et gants en coton, etc. etc.
Ainsi qu'un grand, un bel assortiment de marchandises françaises, anglaises et américaines, reçues par les derniers arrivages. BORDERES & Co.
9 juin 14, Canal.

BUREAU D'AGENCE GENERALE.
LE soussigné a établi dans la ville de St. Landry, Opelousas, un bureau d'agence pour la collection des billets, traites, etc. et il est aux Opelousas ses attributions. Bien chargera également de vente d'esclaves qui lui seront envoyés de la ville ou d'autres lieux; ainsi que d'achats de cotons, laines, et autres produits.
On pourra obtenir tous les renseignements désirables, en s'adressant aux références données ci-dessous. Les ordres peuvent être laissés à J. F. Bercier & Co., 44, Vieille Levée. L. BERCIER, Père.
Références:
J. Albert, F. Pascal.
A. A. Peychaud. F. Tio. 20 mai—30

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MR. TRON, prévient le public qu'il a transporté son bureau de prix par dépôt et d'achat d'or et d'argent de la rue St. Louis, No 77; il est, présentement, rue Bourbon, entre St. Louis et Conti, No 108. et continue, comme par le passé, à faire des prêts sur toutes sortes de marchandises, meubles, bijoux, et principalement sur les achats d'or et d'argent, dont il paie la véritable valeur de ces métaux. Les personnes sont priées de ne pas envoyer des enfants ni d'esclaves. 7 juin

EMMAGASINAGE—On peut recevoir le volume de 2,000 barils et les emmagasiner dans les Entrepôts de FRANKLIN, de l'UNION et du WESTERN, par
EMERSON, TOURNE & Co.
1 mai 100 Tchoupitoulas

Nouvelle-Orléans:
JEUDI MATIN, 12 JUIN 1845.

L'organe officiel du gouvernement, l'*Union* de Washington, paraît avoir peu de succès, même auprès de ceux qui marchent dans les mêmes rangs. On trouve que cette feuille manque complètement de vigueur, d'énergie, de décision et même de consistance; on lui reproche de passer brusquement du langage le plus pacifique aux menaces les plus belliqueuses, sans que rien justifie ni tant de débonnairété, ni tant de violence. On est presque à regretter le *Globe*, qui avait du moins assez de talent pour se faire pardonner ses brutalités. On se dit tout bas que le règne du vieux Ritchie est passé et que s'il était bon pour la Virginie, il ne vaut pas le diable pour l'Union tout entière. Il y a assez de vrai dans cette opinion pour qu'elle finisse par devenir générale.

Droits sur le sucre.—On lit dans l'European Times: "Par un ordre en Conseil, portant la date du 26 avril, les sucres provenant des Etats-Unis, de Venezuela et du Mexique, auront droit à l'importation moyennant le droit qui frappe le sucre provenant de la Chine, de Java ou de Manille, savoir; sucre blanc clayé, mais non raffiné, par quintal £1. 8; sucre brun, soit muscovado, soit clayé, ou tout autre sucre inférieur au sucre blanc clayé: £1. 3s. 4d. Les sucres de ces Etats à esclaves ne sont introduits que par suite du droit que leur donnent les anciens traités qui stipulent que leurs importations seront admises sur le pied de celles des nations les plus favorisées."

CHRONIQUE LOCALE.

Déplorable accident.—Il est arrivé hier un affreux accident dans une des écoles publiques de la seconde municipalité. Un joli enfant nommé Jacob Polhemus, âgé d'environ huit ans, fils d'une veuve demeurant rue des Nayades, ayant mérité une punition à son école, située sous l'église Presbytérienne place Lafayette, fut enfermé dans une chambre obscure sous les escaliers de l'église. La maîtresse qui lui avait infligé cette punition fut obligée d'aller de suite après donner ses soins dans une autre classe à cause de l'absence d'une sous-maîtresse malade, et oublia pendant quelque temps son prisonnier. Cependant, avant la clôture de l'école elle l'envoya mettre en liberté. En arrivant on vit la tête de l'enfant passée par une ouverture ou panneau situé à la partie supérieure de la porte. Ayant ouvert la porte, on s'aperçut que le malheureux était pendu par la tête et qu'il était déjà mort et froid.

Il paraît que l'enfant, effrayé par l'obscurité, ou espérant se sauver, avait, à l'aide d'une planche placée contre la porte, monté suffisamment pour passer sa tête par l'ouverture et que la planche étant tombée, il était demeuré pendu par la tête. La chute de la planche avait donné au corps une secousse suffisante pour rompre les articulations du cou et produire une mort instantanée. Le coroner, appelé, a constaté ces faits, et le jury d'enquête a rendu un verdict en conséquence.

La maîtresse, cause involontaire de ce malheur, est-il-on, une dame d'une très grande douceur et fort aimée de ses jeunes élèves. On nous assure qu'elle est désespérée de ce malheur qu'elle aurait pu éviter en ne renfermant pas un élève si jeune dans une si triste prison. On craint que sa raison ne puisse y résister.

Les funérailles auront lieu ce matin à dix heures—Les élèves des écoles publiques y assisteront en corps.

Cour Criminelle.—Fillian Roy et Aimé Faivre, accusés d'assaut et batterie, ont été mis en jugement et trouvés coupables, mais fortement recommandés à la clémence de la cour.

Edward Martin, h. c. l., est aussi mis en jugement pour assaut et batterie et trouvé coupable.

Des bills d'information ont été entrés contre James Miller, Jack Roberts, Henry Sneider et Joseph Lucien, accusés de vol, et Arthur Peyrou, h. c. l., accusé d'avoir insulté un blanc.

Thomas Conner, accusé de vol et Joseph Webb, accusé d'assaut et batterie, ont comparu pour entendre la lecture de leur acte d'accusation et ont plaidé coupables.

Divers autres, comparaissant dans le même but, sous divers accusations, ont plaidés non coupables.

John Greenwood, accusé de vol, Patrick Donaho, accusé d'avoir reçu de l'argent d'un esclave, et Michel Keating, Peter Davis accusés d'assaut et batterie, ont été mis en liberté.

Samedi la cour prononcera sur l'exception soulevée dans l'affaire de L. C. Hornsby.

Suivant le Mobile *Herald*, il y a à la Mobile deux sortes bien distinctes de malfaiteurs, les voleurs d'été et les voleurs d'hiver. Les voleurs d'hiver s'envolent aux premières chaleurs du printemps et quelquefois le zèle de la police les chasse par anticipation. Mais, eux partis, il reste les voleurs d'été qui exploitent la ville à leur tour—et ces voleurs d'été ne sont autre que des nègres pervertis par les menées des abolitionnistes. Ils sont même les plus dangereux parce qu'ils sont non seulement voleurs mais incendiaires et promoteurs d'insurrection. Le *Herald* fait remarquer encore que la dernière tentative d'insurrection à Charleston, fut précédée par des signes analogues à ceux qu'on voit maintenant. Et il finit en recommandant la plus active surveillance aux autorités.

Nous recommandons aussi la même surveillance à nos autorités, car ce qui se passe à la Mobile doit se passer aussi sur une plus grande échelle à la Nouvelle Orléans.

NEW-YORK.—L'incendie qui a éclaté à New York, le 31 mai dernier, a été plus considérable qu'on ne l'avait supposé d'abord. Environ cent maisons parmi lesquelles plusieurs étaient de fort beaux édifices, ont été complètement détruites. Quatre cents familles, composées d'environ 3030 personnes, se sont trouvées sans asile. Les assurances sont loin de couvrir toute la perte.

—Un nègre qui se rendait à bord du *Rochester*, avec une malle sur son dos, a été frappé et précipité dans la rivière par deux commissionnaires du port, qui trouvaient sans doute que le nègre empiétait sur leurs prérogatives. Le malheureux s'est noyé. Les deux coupables ont été arrêtés immédiatement.

Le *St. Augustine News* dit qu'on doit prendre le plus tôt qu'on pourra des mesures pour faire émigrer tous les indiens qui restent dans l'Etat. C'est l'opinion générale.

Nous avons annoncé sommairement qu'un énorme éboulement de terre avait eu lieu dans l'Amérique du Sud. La nouvelle se trouve malheureusement confirmée. Le *Manchester Guardian* dit, sur l'autorité d'une correspondance particulière que cet éboulement ou avalanche avait eu lieu dans les environs de Mariquita. Une quantité énorme de neige et de terre s'est détachée des montagnes et a couvert environ six lieux carrées dans la plaine, ensevelissant tout, hommes, bestiaux et habitations. On estime à mille le nombre des victimes humaines de cet événement.

M. Robert Scott, le plus ancien négociant de Savannah, est mort le 5 à l'âge de soixante-dix ans.

Il a gelé le 17, le 26, le 30 mai et le 1er juin, dans la Caroline du Nord. Jamais on n'avait vu pareille chose.

Les récoltes sont fort endommagées et les fruits sont perdus.

Il est encore à remarquer que pendant les quinze derniers mois il n'a pas tombé la moitié de la quantité d'eau qui tombe habituellement. Ce qui a tari beaucoup de sources et forcé plusieurs moulins à s'arrêter.

Le Columbus (Ohio) *Journal* du 29 mai, dit qu'il est à peu près sûr que la récolte de froment dans cette partie de l'Etat ainsi qu'au Nord des lacs, est fortement endommagée par le froid et la sécheresse.

EXPLOSION.—Dans la matinée du 3 courant, le remorqueur *Paul Jones*, capitaine Moffitt, se rendant de Port-Deposite et Havre de Grâce à Baltimore, a sauté près de North Point, et a sombré presque immédiatement. L'ingénieur et trois chauffeurs, ainsi qu'un jeune garçon, ont péri. Le capitaine Moffitt a été fort maltraité par la vapeur. Le bateau était assuré en partie.

QUEBEC.—Le *Canadien* du 29 mai, s'exprime ainsi sur l'effroyable incendie qui a détruit un tiers de Québec dans la journée du 28:

Le vaste incendie qui éclata hier un peu avant midi dans le quartier Saint-Roch de cette ville, explique pourquoi notre journal n'a pu paraître hier. Etant nous-même (le rédacteur) du nombre de ceux qui ont tout perdu, nous ne sommes guère en état aujourd'hui de décrire cette affreuse calamité, qui, proportion gardée du chiffre et des moyens de la population, éclipse les incendies de New-York, de Hambourg et de Pittsburg.

Les habitations d'un tiers de la population sont en ruines; et la plupart des incendiés ont tout ou presque tout perdu. Du faubourg Saint-Valier où il commença, l'incendie fut poussé par un gros vent d'est dans les parties les plus denses du faubourg Saint-Roch, qui bientôt devint "une mer tempêtueuse de feu," suivant l'expression de l'honorable rédacteur de la Gazette. Des flammèches furent portées dans le quartier du Palais et dans les rues les plus voisines du faubourg Saint-Jean, qui devinrent la proie des flammes.

Le feu prit à plusieurs reprises à des maisons de la Haute et de la Basse-Ville, mais fut autant de fois éteint par la vigilance et les efforts des habitants. Un changement de vent, de l'ouest au sud-ouest, et des torrents de pluies sauvèrent la Haute et la Basse-Ville, et la plus grande partie du faubourg Saint-Jean. Tout le reste de la cité, excepté une partie du faubourg Saint-Valier et quelques rues isolées du faubourg Saint-Roch, vers l'Hôpital-Général, est en cendres.

Nous ne pouvons pas dire au juste le nombre de maisons brûlées, mais on l'estime approximativement à douze cents. La perte, tant en immeubles, qu'en meubles, marchandises, outils d'artisans, animaux, bois de construction, etc. est incalculable.

Il n'y a probablement pas moins de 12,000 individus sans logement. Le nombre de ceux qui ont péri dans les flammes est inconnu, mais il est à craindre qu'il ne soit affreusement grand. On a jusqu'à présent retiré sept cadavres des ruines, y compris celui d'un enfant âgé d'environ un an. On dit que cinq ou six enfans manquent encore.

On dit qu'il y a £26,000 à £30,000 d'assurées à l'Assurance de Québec, de £20,000 à £30,000 à celle de Canada, et £2,500 à celle du Phœnix de Londres. Quant à l'assurance mutuelle de Saint Roch elle est anéantie.

Une réunion de plusieurs citoyens eut lieu au palais de justice, hier au soir, sous la présidence de M. le maire. Il y a été résolu que les maisons d'école et autres édifices publics seraient ouverts à ceux qui ne trouveraient pas d'asyle chez des amis ou d'autres personnes charitables. Cependant un grand nombre de familles ont passé la nuit dehors à la pluie, gardant quelques effets qu'elles avaient arrachés à l'incendie.

A la même réunion il a été ordonné qu'une distribution de pain, fourni par le petit nombre de boulangers dont les fours n'ont pas été détruits, serait faite à la ci-devant chambre d'assemblée.

Quelques boulangers inhumains, spéculant sur le malheur public, ont vendu du pain à des prix exorbitans, on nous dit de 1s. 6d. à 2s. 6. Il sera pris des mesures pour réprimer cet abus.

Une assemblée de tous les citoyens a dû avoir lieu le 29, pour aviser aux moyens de secourir promptement les victimes de cette grande catastrophe. Le Coadjuteur de Québec a adressé un appel à tous les curés du diocèse, pour que chacun d'eux obtienne de ses paroissiens tous les secours possibles. On espère que le gouvernement aussi songera aux incendiés.

EUROPE.
ARRIVEE DU CAMBRIA.

Le navire à vapeur Cambria, de la ligne Cunard, parti de Liverpool le 20 mai, est entré à Boston le 1er courant, après une traversée de douze jours seulement. C'est la plus grande vitesse qu'on steamer ait encore atteinte à cette époque de l'année. Le Cambria apporte des dates de Liverpool du 20, de Londres du 19, de Paris du 17. Les trois jours qui se sont écoulés entre le départ du Great-Western et celui du Cambria n'offrent rien de bien important.

ANGLETERRE.

Les commentaires de la presse anglaise sur les questions américaines prenaient un caractère de plus en plus pacifiques.

Les débats du parlement n'offrent rien d'un vif intérêt, seulement dans l'une des dernières séances plusieurs orateurs seront plaints de la situation de la marine anglaise; et ces plaintes ont été appuyées par divers membres de l'amirauté. "Si la marine n'est pas plus forte, si le service n'y est pas mieux fait, il faut, ont dit ces deux partis, s'en prendre à l'Echiquier qui refuse toujours les allocations qu'on lui demande pour cet objet."

—On lit dans l'*European Times*: "La Reine, c'est maintenant une affaire décidée, ne visitera point l'Irlande cette année. On doit le regretter pour bien des motifs. Ce voyage aurait satisfait le cœur jeune et affectueux de S. M.; il aurait amené d'assez fortes dépenses dans un pays qui se plaint toujours, à trop juste raison, de sa pauvreté; il aurait mis la souveraine et les sujets en contact immédiat; il l'aurait mise à même de voir par ses propres yeux et de juger d'après ces propres impressions, la situation d'un peuple dont l'organisation physique et morale est une anomalie dans l'histoire du genre humain, et un reproche vivant de la tutelle où le retient sa rude marâtre, l'Angleterre. Sous tous les rapports, la royale visite aurait fait du bien et n'aurait pu faire aucun mal, même à la cause du Rappel... A la première nouvelle du voyage, la joie avait été vive; il semblait que toutes les dissensions allaient cesser, que l'harmonie la plus complète allait se rétablir entre les Repealers et les Orangistes; et voici que tout à coup ces bonnes dispositions disparaissent comme des paroles gravées sur le sable; et pour quelle raison, s'il vous plaît? Parceque M. Macaulay a dit quelque chose de très fort contre le Rappel de la Chambre des Communes! Vain et misérable prétexte. Sir Robert Peel comptait sans doute que, grâce aux mesures favorables à l'Irlande proposées par lui, la présence de la Reine exciterait un enthousiasme sans bornes pour la souveraine, et peut-être aussi pour son gouvernement. Très probablement cet espoir se fut réalisé, si les meneurs Irlandais n'étaient venus mettre des entraves aux sympathies populaires. Il en est résulté que Victoria ne franchira point le canal d'Irlande, et qu'elle attendra, pour se rendre dans cet infortuné pays, des jours plus heureux. Espérons qu'ils ne se feront pas longtems désirer."

"Maintenant qu'il est décidé que la Reine n'ira pas en Irlande, on cherche quel sera le but de ses excursions d'été. On assure qu'elle ira avec son mari, d'abord à St. Cloud; puis en Belgique, et en Allemagne On dit aussi que le prince Albert se rendra seul à St. Pétersbourg."

FRANCE.

En exécution de l'article 18 de la loi du 31 janvier 1833, et des articles 7 et 8 de la loi du 10 août 1839, M. le ministre de l'instruction publique soumet chaque année aux chambres le compte particulier de l'emploi du fonds de souscription accordé pour l'encouragement des sciences et des lettres.

Dans le compte qui vient d'être publié de l'emploi de ces fonds pour l'exercice 1844, nous avons trouvé quelques indications assez piquantes, et dont nous croyons devoir dire un mot.

Une chose nous a frappé tout d'abord dans l'examen auquel nous nous sommes livrés de plusieurs ouvrages qui ont été l'objet de la générosité de M. le ministre de l'instruction publique: c'est que M. Villemain ne s'est pas oublié, et qu'il s'est fait à lui-même, sans la moindre façon, l'application de cette maxime: Charité bien ordonnée commence par soi-même.

Ainsi, nous voyons que M. Villemain s'est acheté à lui-même vingt exemplaires de son Cours de Littérature Française. Seulement pour enlever à cette largesse consentie par lui ce qu'elle pourrait avoir d'extraordinaire, il a pris soin de faire pour M. Guizot et pour M. Cousin ce qu'il avait fait pour lui-même; il a acheté à M. Guizot vingt exemplaires de son Histoire de la Civilisation en France et en Europe, et à M. Cousin vingt exemplaires de son Cours de l'Histoire de la Philosophie. Il a sans doute pensé qu'escortée de ces deux libéralités, celle qu'il avait ordonnancée à son profit passerait inaperçue. Empressons-nous d'ajouter que M. Villemain ne s'en est pas tenu là avec MM. Guizot et Cousin, car le document que nous avons sous les yeux nous apprend qu'il a acheté au premier, au prix de 1,200 fr., six exemplaires de la Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France, et au second, au prix de 1,000 fr., dix exemplaires des Œuvres complètes de Platon, traduites par lui.

L'un des écrivains les mieux partagés dans cette répartition des faveurs de M. le ministre de l'instruction publique, c'est incontestablement M. Vatout; ainsi, son Histoire du Palais-Royal figure, parmi les ouvrages achetés, pour cent exemplaires; son Palais de Saint-Cloud pour cinquante exemplaires; ses Souvenirs historiques des Résidences Royales, cinquante exemplaires pour le château de Fontainebleau, et cinquante exemplaires pour le château de Saint-Cloud.

Un livre de M. Vitet, la Ligue,—qui sait? c'est peut-être à ce livre que M. Vitet a dû sa récente nomination à l'Académie Française,—lui a été acheté au nombre de quarante exemplaires.

Un autre député, M. Alphonse Denis, a été également compris dans les fonds accordés pour l'encouragement des sciences et des lettres. Cela va vous étonner, et vous allez sans doute vous demander ce que M. Alphonse Denis, qui est un député très-obscur, et un écrivain plus obscur encore, a jamais pu produire. M. Denis, comme tant d'autres, a voyagé; il a fait imprimer un livre qui a pour titre: Promenade pittoresque à Hyères. Le livre ne se vendant pas, il aura probablement prié M. Villemain de pousser à la vente, et M. Villemain lui en a pris trente-six exemplaires. Quatre exemplaires seulement ont été jusqu'à ce jour distribués; il en reste donc trente-deux à la disposition des bibliothèques de France qui voudront connaître les Promenades pittoresques de M. Denis.

Le Manuel du droit public ecclésiastique français, de M. Dupin, ouvrage récemment condamné par M. de Bonald et par la sainte congrégation de l'index, a été acheté au nombre de 50 exemplaires pour la somme de 250 fr. Nous ne ferons d'autre remarque à ce sujet que celle-ci: le Manuel de M. Dupin se vend, dans le commerce, 2 fr. 50 c. Est-ce que l'état, lorsqu'il achète des livres, aurait le privilége de les payer le double de ce qu'ils coûtent.

Les rédacteurs du Journal des Débats sont assez bien traités. 50 exemplaires des Lettres sur l'Amérique du Nord, par M. Michel Chevalier, ont été achetés au prix de 800 fr.; 30 exemplaires de l'Espagne en 1843 et 1844, par M. Tanski, ont coûté 225 fr.; puis enfin, on a pris à M. Jules Janin 500 exemplaires d'un ouvrage dont nous n'avons jamais entendu parler, et qui n'aura sans doute pas dans l'avenir plus de retentissement que dans le passé. Cet ouvrage a pour titre le Prince Royal. 32 exemplaires en ont été distribués, dont 12, est-il dit à la colonne des observations, pour *le cabinet* du sous secrétaire d'état de l'intérieur. Il paraît qu'en cet endroit la prose de M. Jannin est singulièrement goûtée.

Nous pourrions encore faire d'autres remarques sur la manière dont sont dépensés les fonds votés par les chambres pour encourager les sciences et les lettres, mais ce que nous venons de dire suffira pour montrer qu'en cela comme en bien d'autres choses la faveur a encore la plus grosse part, et que les fonds alloués n'arrivent pas à leur véritable destination.

—Le Constitutionnel, de tout temps l'adversaire acharné des jésuites, publie une longue lettre qui contient des détails très curieux sur les mœurs de Rome. Nous en citerons les passages qui suivent:

"Nous sortons des fêtes de Pâques, et les communions pascales viennent de se terminer. Les curés de Rome ont chacun la liste exacte de tous les habitans de leur paroisse, et tous les ans, à l'approche de Pâques, ils procèdent à un nouveau recensement. Défense est faite aux communautés religieuses quelles qu'elles soient, de donner la communion pendant le temps pascal à des personnes étrangères à ces communautés; on ne peut donc communier que dans les églises paroissiales. Le curé fait imprimer un nombre de billets égal à celui des individus domiciliés sur sa paroisse, et tenus de communier d'après le quatrième concile de Latran, et l'on remet un billet à chaque communiant qui se présente. Le temps pascal écoulé, le curé sait immédiatement combien de réfractaires se sont dérobés à la communion, et l'on va de maison en maison demander à chacun l'exhibition de son billet de communion. Tous ceux qui ne peuvent le représenter sont impitoyablement notés; ils sont appelés devant le curé, qui, après une réprimande sévère, leur fixe un délai pour communier, et si, ce délai expiré, ils ne se sont pas soumis, ils sont cités devant le cardinal-vicaire, qui en envoie un certain nombre au château Saint-Ange jusqu'à ce qu'ils jugent convenable de communier. De plus, leurs noms sont affichés à la porte de l'église paroissiale.

"Cependant, il est rare que sur cette liste figurent d'autres personnes que des gens du peuple; on prétend fait à propos, une sorte d'amende volontaire peut vous épargner une visite du cardinal-vicaire; les grands seigneurs et les gens qu'ils protègent sont rarement inquiétés. Mais il est des portes auxquelles le visiteur ecclésiastique se garde bien de frapper; et malheur à l'imprudent qui s'aviserait de parler d'un billet de communion à la jolie pécheresse chez laquelle un Monsignor vient quelques fois en visite, et qui troublerait les délassemens d'une éminence!....

"....Il y a à Rome un nombre incroyable de maisons, et presque autant de prostituées. Ce n'est pas sans raison que je réunis ces deux classes de personnes: elles sont en rapport perpétuel, et l'une soutient l'autre. La prostitution est interdite à Rome, et toutes les malheureuses que l'on découvre sont enlevées de nuit et conduites en prison; mais la maladie relation avec un petit collet quelconque leur assure la plus complète sécurité.

"Il y a aussi un grand nombre de juifs, mais quelle existence grand Dieu! surtout depuis les décrets de Léon XII! On les a tous parqués dans le quartier le plus sale de Rome, le *Ghetto*, qui n'a pour issues que cinq portes de fer soigneusement fermées au coucher du soleil, et c'est à peine si on leur laisse circuler un petit nombre dans la ville à cette heure. Tous les mois ils sont obligés de se rendre à l'église située à la tête du pont Saint-Barthélemy pour y entendre un sermon spécial sur leur coupable obstination. Ils n'ont jamais la permission de résider à Rome pour plus d'un an, et chaque année, le jour de l'ouverture du carnaval, des députés vont demander à genoux au gouverneur une prolongation nouvelle qui leur est accordée moyennant un don considérable. Cette somme sert à faire les frais du carnaval.

"Ces humiliations imposées aux juifs n'ont rien qui surprenne à Rome, quand on songe à tout ce qu'on exige des catholiques eux-mêmes et à tout ce que la crainte du château Saint-Ange fait faire aux Romains. La voiture d'un cardinal vient-elle à passer, fût-elle vide, vous verrez toutes les têtes se découvrir, et chacun saluer respectueusement les quatre à cinq laquais dont elle est chargée. C'est qu'en effet, il n'y a à Rome, non pas seulement de puissance, mais même de liberté de penser et d'agir que pour les dignitaires de l'église; en revanche, ils sont d'autant plus libres, que les autres sont plus esclaves, et la crainte de compromettre une mitre ou une barette rend la police aveugle et sourde, et assure au Monsignor le droit de tout oser et l'impunité la plus absolue; privilèges que partagent dans une certaine mesure ses familiers, sa maîtresse et jusqu'à ses laquais."

Voila ce que devient l'autorité, ce que sont les mœurs dans cette théocratie romaine, dont les apôtres, au nom du Christ, au nom de la liberté, excitent encore chez nous le fanatisme des uns et abusent la conscience des autres. Que n'est-il permis à tous les hommes sincères, aveuglés par le parti-prêtre, d'aller s'éclairer à Rome!

—Dans la lettre qui précède se trouve ce paragraphe qui mérite une mention spéciale:

"Il y a à Rome quelque chose de plus puissant qu'un Monsignor, et même qu'un cardinal; c'est un jésuite. Un jésuite, à Rome, n'est plus le même que partout ailleurs. On voit qu'il se sent en son terrain: il a la mine fière, le verbe haut, le geste supérieur; il connaît son pouvoir et il le fait sentir. A voir les immenses et magnifiques bâtimens du *Gesu*, on reconnaît que ce doivent être les maîtres de Rome. Et rien ne se fait, en effet, que par le canal des jésuites; aussi tout est à leurs pieds. Les autres religieux eux-mêmes sont obligés d'avoir recours à eux, en les maudissant au fond du cœur. Les prélats, les cardinaux eux-mêmes sont aux petits soins pour ces dispensateurs de la faveur pontificale. On voit souvent quinze ou vingt voitures cardinalesques stationner à la porte du *Gesu*, et si le *Gesu* donne une retraite spirituelle, bien peu de cardinaux s'avisent d'y manquer. Le pape ne voit et n'entend que par eux. Il est sans cesse en visite au *Gesu*, et son affection pour la société va jusqu'à l'enthousiasme. Lorsque les dignitaires le reconduisent à sa voiture, il ne se contente pas de les saluer, il leur envoie des baisers avec la main, comme font les petits enfants."

Dites maintenant si M. Martin (du Nord) ne sera pas bien venu à supplier le Saint-Père de prier les jésuites de quitter la France.

—Le Constitutionnel a reçu, de son correspondant de Rome, de nouveaux détails sur le séjour de M. Rossi dans cette ville. On persiste à croire que notre envoyé extraordinaire ne réussira sur aucun des points de sa mission. M. Rossi, de reste, rend force visites aux cardinaux influens: il s'est présenté aux réceptions des cardinaux nouvellement promus; il y faisait annoncer sous le titre: *Son Excellence le commandeur Rossi, ministre de France.* Il a été reçu chez le Saint Père, comme ailleurs, avec très-peu de sympathie, mais avec politesse.

Toutefois, le représentant du roi des Français a été fort mal accueilli, ou plutôt n'a pas été reçu du tout par le cardinal Micara, doyen du sacré collège. Le cardinal lui fait dire, non pas qu'il ne pouvait pas, mais qu'il ne voulait pas le recevoir.

Les journaux français qui portaient à Rome la nouvelle que des interpellations seraient adressées par M. Thiers au gouvernement, sur l'exécution des lois à l'égard des jésuites, sont arrivés le 5 mai. Les bureaux de rédaction du *Diario*, où l'on trouve tous les journaux de France, et qui servent de cabinet de lecture à un grand nombre de personnes favorisées étaient, ce jour-là, envahis de bonne heure. Les journaux ont été lus et relus près de quatre heures à la poste. Enfin, ils sont arrivés. Mais à peine la nouvelle eût-elle été connue des assistans, que des exclamations de colère se sont élevées contre la Chambre des Députés, contre la France révolutionnaire et impie. Parmi ceux qui s'exprimaient ainsi, les uns étaient sincères, les autres avaient peur, et n'en criaient que plus haut, pour faire leur cour, tant les Jésuites ont de crédit.

—Le ministre de la guerre a nommé une commission, composée d'un officier du génie et de deux officiers d'artillerie, pour s'occuper de la question de l'emplacement et de la construction d'un parc d'artillerie dans lequel doivent être deposées les pièces de canon destinées à l'armement de Paris. Cette commission partira pour Bourges aussitôt qu'aura été votée à la chambre des pairs la loi adoptée par l'autre chambre. Déjà cependant, et cela témoigne d'assez peu d'égards pour la pairie, dont le simple enregistrement était prévu et exploité d'avance, un travail préparatoire a été soumis au ministre, et tout porte à croire que le projet qui en est la conclusion sera adopté. Ce projet consiste dans l'établissement en dehors de la ville d'un grand parc d'artillerie figurant le plan topographique des fortifications de Paris. Chaque fort, chaque bastion serait représenté sur un point désigné par les différentes pièces d'artillerie seraient placées dans l'ordre qu'elles devraient occuper à Paris. Par ce moyen, il n'y aurait pas à craindre de désordre lors du transport des pièces, et l'armement, dans le cas où le danger prévu par la loi se réaliserait, pourrait être effectué avec beaucoup de promptitude et de régularité.

—M. le ministre de la marine a fait convoquer, cet après-midi, à la commission chargée d'examiner le projet de loi sur le régime des colonies, que le gouvernement était dans l'intention d'émanciper les nègres qu'il possède à Cayenne, sur la propriété la Gabrielle.

Cette propriété de la Gabrielle appartenait autrefois à un membre de la famille royale.

—M. le ministre de la guerre s'est rendu avant-hier dans la commission du budget. M. le ministre a confirmé l'intention du gouvernement de ne pas faire cette année l'expédition de la Kabylie, et ses paroles ont affermi les convictions des commissaires. Les travaux d'assainissement et les desséchements des marais, dirigés par l'administration, s'exécutent tous, a dit M. Scott, par les mains des Kabyles; mieux acclimatés que nos soldats, ceux-ci se livrent avec empressement à des entreprises si fécondes pour un établissement dont le principal ennemi est l'insalubrité. Il paraît démontré, a dit en terminant le maréchal, qu'à la condition d'être laissés tranquilles chez eux, les Kabyles ne demandent qu'à vivre en paix, à commercer avec nous, et à se mettre à notre service pour une multitude de travaux qui sont beaucoup plus à leur portée qu'à la nôtre.

ESPAGNE.

On nous écrit de Madrid, le 10 mai:

"Le ministère continue à triompher dans toutes les questions soumises aux délibérations du Congrès, quoique l'Opposition, dans plusieurs occasions, se soit sensiblement accrue. On ne peut se dissimuler que la situation du ministère se complique, et plusieurs hommes éminens du parti modéré se sont séparés de la majorité. Parmi les plus notables se trouve M. Bravo Murillo, conseiller le plus écouté de la Couronne, et qui déclare que la conduite du cabinet lui fait craindre ou le triomphe de l'anarchie ou celui de l'absolutisme. Malheureusement le parti modéré ne forme point un corps compacte et ayant un plan de conduite bien arrêté; le parti exaltée est puissant et résolu, le parti progressiste conserve toujours une attitude hostile et menaçante. Le gouvernement résiste avec une énergie qui lui fait le plus grand honneur; mais il est obligé de maintenir sur pied des forces considérables, ce qui augmente ses dépenses et par cela même ses embarras. Dans cet état de choses il serait douteux que les élections lui fussent favorables, et on pourrait craindre que les progressistes ne l'emportassent dans les collèges électoraux, où ils sont décidés à se présenter en nombre et résolument. Le ministère le sait bien; aussi ne pense-t-il nullement à dissoudre les Cortès pour les reconstituer sur les bases de la nouvelle Constitution, qui, au reste, n'est pas encore promulguée.

"Depuis quelques jours on attend avec impatience le Concordat, et le Concordat n'arrive pas. Les journaux de l'Opposition ont annoncé que le gouvernement l'a déjà reçu, mais qu'il ne veut pas le publier, parce qu'il contiendrait des stipulations humiliantes pour la nation, et tendant au rétablissement des couvens. Je crois qu'ils sont dans l'erreur, et que le cabinet publiera le Concordat aussitôt qu'il le recevra. Le haut clergé espagnol contrarie ouvertement les vues du gouvernement, et a, dit-on, assez mal disposé le Pape contre le cabinet.

"Le départ de la cour est décidément fixé au 24 de ce mois. La Reine se rendra en personne aux Cortès, le 20, pour en faire la prorogation. Quatre ministres séjourneront à Madrid pendant l'absence de la Reine; le président du conseil, général Narvaez, et M. Martinez de la Rosa, ministres des affaires étrangères, doivent seuls accompagner la Reine à Barcelone."

TURQUIE.

Constantinople, 27 avril.—L'ambassadeur de France à Constantinople, M. le baron de Bourqueney, est arrivé hier sur le bateau à vapeur le Ramier. Il a débarqué à l'échelle de Top-hané, où le corps du commerce français, les autres sujets notables et les employés de l'ambassade s'étaient rendus pour le recevoir et l'accompagner jusqu'à sa résidence de Pera, bien que la cérémonie des fiançailles de la sœur du sultan avec Mohammed-Ali-Pacha, qui a eu lieu à Top-Hané même, et retenait tous les fonctionnaires de la Porte, fut un obstacle aux mesures que le gouvernement aurait pu prendre pour faire à cet ambassadeur une réception brillante; cependant, les choses ont été faites très convenablement: un fonctionnaire civil et un officier sont venus le complimenter à l'échelle, et un bataillon de troupes disposé sur la place lui a rendu les honneurs militaires.

Pendant les six mois d'absence de M. de Bourqueney, bien des modifications sont survenues à Constantinople dans les hommes et dans les choses. Le sultan, par un acte éclatant [le hatti-chérif du 12 janvier], ordonnant la réforme de l'instruction publique, a marqué sa place comme chef réel de la politique de son cabinet. La convocation des notables, la nomination des commissaires d'enquête pour examiner l'état des provinces, la création d'un conseil d'instruction publique, ont prouvé que le ministère entrait franchement dans la voie des réformes. Pas une question irritante n'a surgi. On a fait droit, dans les limites de l'équité, à tous les griefs de sir Stratford Canning. La question de la Syrie a reçu enfin une solution.

M. de Bourqueney n'a pas passé par Athènes: il a seulement touché à Milo, où il espérait trouver M. Piscatory et conférer avec lui. Malheureusement ce dernier, après quelques jours d'attente dans cette île, était retourné à Athènes, et les deux ambassadeurs ne se sont pas vus.

La Porte a remis hier une nouvelle note sur la question grecque aux représentans des trois puissances protectrices, pour leur déclarer qu'elle se voit forcée de prendre sur la frontière quelques mesures de précaution, tout en protestant de ses intentions pacifiques et en affirmant de la manière la plus absolue qu'elle n'a pas la moindre arrière-pensée, qu'elle n'a d'autre but que d'assurer la tranquillité de ses provinces. La Porte dans cette note signale la différence entre sa conduite et celle du cabinet grec: tandis qu'elle faisait ses efforts pour obtenir par l'intermédiaire des puissances et sous leur garantie des assurances suffisantes, le cabinet d'Athènes, sortant la question de la voie où la Porte l'avait placée, faisait une réponse directe et dans des termes peu mesurés. Quelques nouvelles arrestations ont eu lieu dans les provinces limitrophes de la Grèce; les efforts anarchiques des sociétés secrètes continuent, et mêmes quelques brigandes armés ont commis sur la frontière de graves désordres. En présence de ces faits, la Porte déclare qu'elle va prendre ses mesures. Elle répète de nouveau qu'elle n'a aucune arrière-pensée d'hostilité, qu'elle ne demande que des assurances de la part des puissances ou de la part du cabinet grec sous leur garantie.

Cette note, il ne faut pas se le dissimuler, place la question grecque sur un terrain nouveau, et par une coïncidence remarquable elle est remise le jour même de l'arrivée de M. de Bourqueney. Cet ambassadeur va donc avoir immédiatement à exposer les intentions de son cabinet, et il pourra dès le début dessiner sa position.

Variétés.

Paris, 17 mai.

Que le printemps n'ait pas lieu cette année à Paris; qu'il fasse relâche pour cause d'indisposition; qu'après nous avoir trompés par un faux semblant il disparaisse pour ne plus se montrer, il n'y a rien en cela qui nous surprenne et nous y sommes faits depuis quelques années. Le printemps parisien n'est plus qu'une saison fabuleuse à l'usage des poètes,—une chose du temps passé, tombe en désuétude, et dont la tradition seulement nous est conservée. Mais, ce qu'il y a d'étrange, c'est la persistance de certains usages qui ne veulent pas se modifier avec les révolutions de la température, et qui s'obstinent à rester immobiles lorsque tout change autour d'eux. Ainsi les choses se passent encore aujourd'hui comme si le mois de mai n'avait rien perdu de ses grâces éteintes. L'ombre du printems est fêtée comme pourrait l'être la réalité.—Malgré le froid, le vent et la pluie, la belle saison est offerte, et les bals champêtres ont bravement commencé.

Le jardin Mabile et autres établissements du même genre invitent les danseurs et les danseuses qui aiment à polker sous le feuillage et à mazurker à la discrète clarté des lampions de toutes couleurs. Naturellement intrépides, les polkeurs et les mazurkistes se rendent à cet appel, enveloppés de leurs vêtemens les plus épais, et les danses s'exécutent sous le parapluie.—Au milieu des giboulées opiniâtres, les omnibus des chemins de fer portent de larges inscriptions annonçant que dimanche les grandes eaux joueront à Saint-Cloud;—et le public répond vaillamment à l'impertinence de cet appel. Quarante mille curieux vont à Saint-Cloud regarder l'eau qui monte et recevoir l'eau qui descend.

En revanche, et avec cette logique qui distingue le monde parisien, les plaisirs de l'hiver ont presque entièrement cessé; les salons sont fermés, sauf quelques rares exceptions, parmi lesquelles il faut placer en première ligne les soirées agronomiques données par M. le duc Decazes dans les appartemens du Luxembourg.

Dimanche dernier, il y avait à Nanterre fête champêtre et couronnement de rosière. Cette institution renouvelée du temps des seigneurs et des baillis à grandes perruques, aurait dû rester dans le bagage des vieilles coutumes dont la raison a fait justice. Un célèbre littérateur, un grand critique, M. de la Harpe, a écrit à propos des rosières un paragraphe que nous livrons aux méditations du conseil municipal de Nanterre:

"L'intention des fondateurs était sans doute très pure, mais il n'est pas inutile d'observer aujourd'hui qu'ils s'étaient trompés, et qu'il y a contradiction entre le dessein et l'effet. Il est ridicule et absurde de couronner la vertu, qui n'a ici-bas de couronne qu'elle-même. Les païens l'avaient senti. C'est Claudien qui a dit:—La vertu porte en elle-même sa récompense.—Il n'y a point de prix pour la vertu; elle est dans le cœur, et Dieu seul la voit telle qu'elle est. L'homme n'a ni le droit ni les moyens de décerner un semblable prix; il est trop faible et trop borné. Qui les répondra, au moment où il se flatte de couronner la plus vertueuse, qu'il n'y a pas dans l'assemblée d'autres filles qui le soient davantage? Quoi de plus opposé à la sagesse, à la modestie, à la pudeur d'une vierge, que de la produire en public; d'amener sur un théâtre ce qui est essentiellement ami de la retraite, du silence et de l'obscurité? Il n'y a point de mère sensée qui souffrît qu'on rendît à sa fille cet honneur, qui n'est qu'un outrage, et si la fille est ce qu'elle doit être, elle ne doit pas comprendre pourquoi on a dont couronner. En général, toute espèce de prix est vanité ou intérêt, et l'un et l'autre sont trop au-dessous de la vertu."

Après les paroles sages et sévères de M. de la Harpe, nous nous bornerons à une simple observation:—Le plus ou le moins ne peut exister dans la vertu d'une jeune fille; il n'y a qu'une façon de mériter la couronne de rosière; or, la donner à une seule des concurrentes, c'est faire injure à toutes les autres.

Le programme du printems n'aurait pas été complètement rempli si cette chimérique saison ne nous avait ramené, avec ses cérémonies habituelles, ses nouvelles périodiques et ses canards voyageurs. La mystification fleurit plus régulièrement que les lilas et les amandiers. Cette fois encore, le gracieux mois de mai tire de ses archives l'annonce du retour de M. Meyerbeer, qui revient toujours avec son Prophète et son Africaine, deux opéras chimériques comme le printemps, fabuleux comme les beaux jours et les grâces rayonnantes du mois de mai. Pendant que cette nouvelle circule, M. Meyerbeer est tranquillement à Berlin et ne songe pas encore à se mettre en voyage. Le célèbre compositeur ne viendra que le mois prochain à Paris, et, comme à l'ordinaire, il n'apportera ni le Prophète, qui est dans les cieux, ni l'Africaine, qui est au désert. Mais pourtant M. Meyerbeer ne viendra pas cette fois les mains vides, et à défaut d'ouvrages plus importans, il gratifiera l'Opéra-Comique d'une petite partition composée pour le roi de Prusse l'année dernière. Ce sont deux actes intitulés le Camp de Silésie, traduits de l'allemand, et arrangés pour la scène française par M. Scribe. Mais nous n'aurons cet opéra qu'au mois d'octobre ou de novembre, après la saison de la campagne et des voyages.

Il y a toujours foule à l'Hôtel-de-Ville pour visiter l'exposition de la loterie Saint-Eustache. Les visiteurs regardent, admirent et critiquent,—car il faut que l'esprit malin se glisse partout, et même dans les choses les plus respectables. Où a critiqué d'abord le moyen adopté par l'Eglise pour établir son orgue incendié.—N'est-il pas étrange, dit la critique, d'avoir eu recours à la loterie,—jeu prohibé par le morale et par la loi? L'Eglise,—c'est toujours le mauvais esprit qui parle,—l'Eglise devait-elle ainsi se placer sous le patronage du hasard, exciter les passions et faire un appel à la cupidité? L'exposition des lots éveille la convoitise et soulève mille désirs indiscrets—Et puis, ajoutent les frondeurs, ces objets mis en loterie ne sont pas tous très orthodoxes. Il y a là tout ce qui contribue à la perte du genre humain: de riches étoffes, des bijoux, des dentelles, des pierreries, des meubles somptueux, de splendides ajustemens, tout l'appareil du luxe, toutes les séductions de la parure. Qu'une pauvre jeune fille gagne une de ses belles robes, un de ces beaux châles, elle va s'en revêtir avec le joyeux abandon de la coquetterie; puis, lorsque cette robe ou ce châle seront usés, il lui en faudra d'autres pareils, et la loterie de Saint-Eustache ne sera plus là pour lui en fournir. Le diable aura beau jeu.—La vanité n'est pas le seul péché favorisé par cette loterie. On remarque à l'exposition six paniers de vin de Champagne donnés par M. le duc de Montebello. C'est le lot de l'intempérance. Non loin du vin mousseux se trouvent de fort belles armes incrustrées, et entr'autres trois magnifiques paires de pistolets, avec cette inscription:—*Pistolets de Combat.*—Oui vraiment, c'est l'Eglise qui a écrit cela; l'inscription est répétée trois fois, et imprimée dans les cent mille prospectus distribués par la fabrique de Saint Eustache avec approbation de l'archevêque et privilège du gouvernement. L'interdiction du duel n'a pas été plus respectée que la prohibition de la loterie.

L'esprit malin trouve encore bien autre chose à blâmer dans cette loterie, mais nous ne voulons pas le suivre dans ses critiques. Pouvait-on prévoir, par exemple, que l'impur agiotage s'emparerait d'une spéculation religieuse, et que les billets émis au prix de cinq francs monteraient à un louis?—Heureusement que ce scandale aura bientôt son terme. On a pris un excellent parti en avançant l'époque fixée pour le tirage. L'exposition nuisait fort à l'éclat et à la fraîcheur des objets étalés. Les soieries, les velours, les chapeaux de gaze, les fleurs artificielles les cachemires, se dérobaient à la poussière soulevée par des milliers de visiteurs. Maintenant que tous les billets sont pris depuis longtemps et que toutes les curiosités ont pu se satisfaire, on va terminer l'opération, et le hasard prononcera mercredi prochain ses nombreux arrêts;—car, on le sait, il ne s'agit de rien moins que de cent gros lots et cinquante mille petits lots. Tous les billets gagneront; voilà ce qui a fait la hausse. La cupidité ne s'est pas bornée à l'agiotage; après les spéculateurs sont venus les faussaires, dont la criminelle industrie a jeté de vives alarmes dans le public. Il faut espérer que de bonnes et victorieuses mesures auront été prises pour qu'aucun faux billet ne puisse escamoter une part illicite dans les profits de l'œuvre.

Jeudi matin, par un joli temps couvert et une température d'automne, de nombreuses chaises de poste sillonnaient les boulevards.

On dit qu'il y a cent chevaux engagés pour ces courses. Dans ce nombre, combien de coursiers fabuleux, combien d'hypogriffes qui ne paraîtront pas sur le turf! Nous sommes habitués à cette exagération, qui est tout à fait dans les mœurs du sport britannique, sur lequel nos dandys se modèlent avec une exactitude proportionnée à leurs moyens. Le sport ne possède parfois qu'un petit nombre de chevaux réels; mais on y ajoute alors une foule de chevaux de convention sur lesquels s'exerce l'agiotage des paris. Il en est de ces coursiers fantastiques comme des entreprises imaginaires créées par les spéculateurs de la Bourse, et dont les actions se négocient argent comptant. En pareil cas, lorsque dix chevaux sont inscrits pour une course, les gageures s'établissent sur ce chiffre. Un habile sportsman qui parie pour un de ces chevaux contre tous les autres, a le droit de demander que les enjeux soient réglés d'après le nombre des chances qu'il affronte. Au moment de la lutte, au lieu de neuf chevaux engagés contre le sien, il n'y en a plus que trois ou quatre, les autres étant retirés;—mais les enjeux restent les mêmes: telle est la loi anglaise. Ces combinaisons et quelques autres non moins adroites sont parfaitement autorisées par la législation de l'hippodrome. L'amour-propre entre aussi pour beaucoup dans l'inscription des chevaux fabuleux. Tel sportsman, par exemple, qui ne possède que deux ou trois coursiers, en fait inscrire cinq ou six sur les listes; puis, lorsque arrive le jour où les concurrens doivent subir l'examen et prouver qu'ils sont dans les conditions exigées par le programme, le gentleman déclare qu'il retire ceux qu'il n'a pas, et il en est quitte pour payer la rétribution peu considérable qui accompagne chaque engagement. La vanité trouve ainsi le moyen de se satisfaire à bon marché. C'est un plaisir fort innocent.—Il est donc possible que cette fois encore les cent chevaux annoncés aux courses de Chantilly soient réduits de plus de moitié le matin [illegible]

Quelques-unes des chaises de poste parties hier pour de Paris sont revenues le soir, après la promenade; née du sport, et sont transporté les *gentlemen* au Ranelagh, qui a repris ses jeudis et qui abrite les danseurs dans une vaste et charmante salle bien close et prudemment couverte. Les dandys et les lionnes de l'été champêtre se pressaient à la réouverture du Ranelagh, qui reçoit l'aristocratie du monde-là.

Une de nos plus spirituelles femmes de lettres a eu l'heureuse idée de léguer son image à la postérité. On nous apprend que madame Ancelot vient de faire frapper une médaille qui reproduit ses traits et son blason:—un pinceau et une plume en sautoir avec cette devise que nous traduisons du latin: "Elle peignait les mœurs et les visages." Car madame Ancelot était peintre avant d'être auteur; elle a fait de charmants portraits avant d'écrire de gracieuses comédies.

La mésintelligence qui régnait entre la société des auteurs dramatiques et la direction du théâtre du Vaudeville s'est heureusement éteinte. La paix a été signée dans un bon traité qui garantit les droits de tous et assure à chacun les bénéfices d'une alliance honorable et solide. M. de Talleyrand avait grandement raison lorsqu'il formulait cette maxime ingénieuse et profonde:—"Rien ne réussit en France comme le succès."—Le théâtre du Vaudeville exploite une mine d'or dans la petite personne du nain Tom Pouce;—et la paix lui est venue avec la victoire.

L'Odéon est fermé depuis quelques jours pour cause de retraite du directeur. Il faut espérer que cette clôture n'est que provisoire et ne sera que de très courte durée. Le faubourg Saint-Germain tient beaucoup à son théâtre royal, et dans un temps où la production dramatique est si abondante, l'Odéon est rendu indispensable par la prodigieuse activité qu'il a déployée sous le règne de M. Lireux. Pendant trois ans ce théâtre a fonctionné comme une usine servie par la vapeur.—Le lundi, un auteur apportait un manuscrit en cinq actes et en vers; le mardi, on lisait la pièce au comité; le mercredi, les rôles étaient distribués, le jeudi, les rôles étaient appris; le vendredi, on faisait une répétition générale, et le samedi, la pièce était jouée. Plusieurs ouvrages marchaient à la fois de même train, et dans les bonnes semaines, vingt ou vingt-cinq actes nouveaux étaient livrés à la consommation. Un théâtre ainsi organisé ne doit pas périr. Ce serait grand dommage de laisser se rouiller dans l'inaction les ressorts et les engrenages d'une machine si bien montée.

Un jeune lord, appartenant à une des plus grandes familles d'Angleterre et occupant un emploi dans le monde politique, arriva il y a quelques jours à Paris et se logea dans un des beaux hôtels du quartier des Tuileries. Son arrivée avait été annoncée par un rapport diplomatique expédié de Londres. On savait que le jeune lord avait eu plusieurs conférences secrètes avec la reine Victoria, et on doutait pas qu'il ne fût chargé d'une mission de la plus haute importance.

Quel était l'objet de cette mission? Voilà ce que nos agens de Londres ignoraient absolument; mais notre gouvernement ne pouvait tarder à l'apprendre, car il est convenu que nous jouons cartes sur la table avec l'Angleterre.—Cependant le mystérieux envoyé de la cour de Londres était déjà depuis plusieurs jours à Paris, et aucun indice, aucune ouverture officielle n'avaient révélé le motif de son voyage;—il enveloppait toutes ses démarches d'un secret profond; il prenait les précautions les plus minutieuses pour échapper aux investigations de la curiosité. Une telle conduite était bien faite pour intriguer les trois hommes d'Etat qui remplissent, chacun pour un tiers, l'intérim du ministère des affaires étrangères. Ces trois messieurs se concertèrent, mais la réunion de leurs lumières ne produisit pas la moindre clarté. De son côté, l'ambassade anglaise gardait un morne silence, et ce fut en vain que de délicates insinuations tentèrent d'obtenir quelques renseignements. L'envoyé extraordinaire avait probablement des instructions particulières; il agissait seul et sans le concours de la haute diplomatie. Il correspondait directement avec Londres par des courriers qui lui apportaient chaque matin une dépêche et qui repartaient le soir avec sa réponse. L'affaire marchait, c'était évident, mais le voile qui la couvrait restait impénétrable. L'Angleterre avait un secret pour nous; qui n'avons rien de caché pour elle; notre fidèle alliée nous refusait une explication, à nous qui ne lui refusons rien: c'était un abus de confiance que l'on se gardait bien de révéler à M. Guizot, pour ne pas troubler sa convalescence.—Mais le jour devait venir où ce secret en éclatant fournirait peut-être des armes à l'opposition.—Cruelle perplexité! affreuse incertitude!

Le mystérieux plénipotentiaire quitta Paris vers la fin de la semaine dernière; il alla s'embarquer à Calais. On sut par nos agents qu'aussitôt arrivé à Londres il s'était rendu au palais, et que la reine lui avait immédiatement accordé une audience particulière. Voilà tout ce qu'on apprit de ce grand secret que la perspicacité diplomatique découvrira le semaine prochaine.

Il y aura mardi prochain, 20 mai, à la cour d'Angleterre, un bal costumé donné par la reine Victoria. Cette fête, qui doit être la plus brillante de la saison, met en émoi tous les lions de l'aristocratie britannique. La reine a voulu que son costume fût gracieux et charmant, et elle l'a fait exécuter à Paris; mais elle a voulu que le secret de son travestissement fût gardé jusqu'à l'heure du bal, et de ses conseillers intimes est venu à Paris pour veiller secrètement à la confection du précieux costume et l'apporter à Londres avec soin, ménagement et mystère.—Voilà tout; le secret qui a si fort alarmé quelques-uns de nos hommes d'Etat.

Que la politique se rassure donc, elle n'est nullement intéressée dans cette aventure, et l'équilibre européen ne sera pas dérangé. La plupart des costumes qui figureront au bal de la reine Victoria sortent des ateliers parisiens; car si l'Angleterre nous surpasse dans l'art de dresser des chevaux de course et nous impose la supériorité de son sport, Londres est encore tributaire de Paris pour tout ce qui a rapport à l'élégance, à la mode, au bon goût et aux arts délicats.

PIERRE DURAND.

Nous sommes priés d'annoncer que les catalogues des marchandises sèches qui seront offertes en vente ce matin à dix heures, par Dorsey, Vincent & Co., rue de Chartres, No. 81, sont maintenant prêts et que plusieurs colis ont été ajoutés à la vente depuis l'impression des catalogues.

COMMERCIAL.

COMMERCIAL D'EUROPE.

Havre, 17 mai 1845.

(*Semaine du 9 au 16 mai 1845.*)

Les ventes se sont élevées comme ci-après:

700	B. New Orleans, bas et très ordinaire à petit courant	fr. 65 00 à 74 00
2,566	— Mobile, bas à ordinaire et bon ordinaire	53 00 à 68 00
816	— Georgie, bas à petit courant et bon ordinaire	53 00 à 68 00
118	— Florides, très ordinaire et bas à ordinaire et très ordinaire	56 00 à 68 00
100	— Pernambuco, bon ordinaire à petit courant	77 00 à 81 00
16	— Haiti, très ordinaire	58 00 à 60 00

4,466 B. en tout.

Nous avons reçu cette semaine 11,200 balles par six navires arrivés des Etats Unis.

Les ventes se sont élevées à 4,466 balles.

Le stock sur place en ce moment est de 81,500 balles environ.

L'année dernière, à pareille époque, il était de 116,000 balles.

A l'exception de la première journée, où les affaires ont eu de l'activité, le marché est demeuré fort calme pendant toute la huitaine.

Acheteurs et vendeurs se sont montrés peu disposés aux affaires. Les uns, parce qu'ils sont peu encouragés par les nouvelles de l'intérieur, déjà vérables à l'industrie cotonnière, les autres, parce qu'il leur semble que la position toute exceptionnelle du marché du Havre doit tôt ou tard amener une réaction favorable dans les cours de l'article.

Les premiers avis qui nous sont parvenus des Etats Unis, jusqu'au 24 avril, par le Great Western, n'ont pas changé la face des affaires. On a continué à nous annoncer très peu d'envois pour notre marché, et malgré la forte récolte de cette année, il est toujours probable que notre place ne recevra que de faibles renforts.

Aujourd'hui, nous recevons des avis plus récens, jusqu'à la fin d'avril, par le steamer Caledonia, qui confirment les précédens. Il ne se faisait absolument rien aux Etats Unis pour notre port.

C'est vers l'Angleterre que tous les envois sont dirigés. Aussi les affaires sur la place de Liverpool sont devenues très calmes, et il y a apparence de réaction dans les cours.

Malheureusement, bien que nous soyons dans une position toute différente, nous n'en éprouvons pas moins l'influence du marché anglais, et les transactions, toutefois, restent ici très limitées.

Les détenteurs, certains de ne pas voir augmenter le stock, qui doit plutôt tendre à diminuer, ne prennent pas leurs cotons à la vente, et se maintiennent fermes dans leurs prétentions.

Si le temps était plus favorable aux débouchés des produits manufacturés, il est probable que la demande reprendrait bientôt plus d'activité. On espère toujours un changement favorable à l'article, et dans cet espoir les prix restent bien tenus sur le cote ci-après, arrêtée aujourd'hui par les courtiers, toutefois le marché se ferme avec des affaires très calmes.

	B. T. O.	O.	B. O.	P. C.	C.	B. C.	à Choix.
New Orleans, fr.	53	56	66	70	74	77	79 à 90
Mobile,	53	56	64	66	69	70	—
Georgie,	53	57	64	66	69	71	—

Marché au Coton.

Liverpool, 19 mai 1845.

Depuis vendredi, le marché est resté calme et les prix se sont maintenus. Les ventes de samedi se sont élevées à 4,500 balles et aujourd'hui à 4,000. Les ventes se composent en grande partie de coton américain pris par les manufacturiers.

Les ventes de la semaine finissant le 16 mai s'élevèrent à 28,400 balles, sur lesquelles 2 300 balles américaines ont été prises par la spéculation et 1,600 pour l'exportation. Les prix sont irréguliers et les descriptions américaines peuvent être cotées à un demi du prix courants vendredi dernier et à un demi au-dessous du plus haut de la semaine précédente.

Les cotes aujourd'hui pour bon coton sont comme suit: Bowed 4½ d; Mobile 4⅝ d. et Nouvelle Orléans 4⅞ d. par livre.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.
Goel Hornet, Webber, Pensacola, T C Twitchell

ARRIVES.
Steamer Edna, Dameron, de Milliken's Bend.
Steamer Enterprise, Bercier, Opelousas.
Steamer Missouri Mail, Littleton, de Lafourche.
Steamer Creole, Heirn, de Mobile.
Steamer Charlotte, Tinker, de Cincinnati.
Steamer Manhattan, Britton, de Cincinnati.
Steamer Nathan Hall, Harrington, de Louisville.
Steamer Music, Streak, de Lafourche.

MEMORANDA.
Liste des navires en charge pour ce port.

Havre.
Navire Windsor-Castle, Patterson..........parti mai 11
Clarissa-Andrews..........en charge avril 20
Burlan, Adams..........parti mai 11
Monmouth, Ryan..........parti avril 11
Medford, Wilbur..........parti en mai
Swanton, Duncan..........parti mai 11
Nashville, Pemberton..........parti juin 1

Bordeaux.
Navire Talma, Cayol..........parti mai 11
Naples,..........parti mai 10

Gibraltar.
Navire Montreal, Griffin..........parti mars 19

Trieste.
Navire Monarch, Stevens..........parti avril 18

Brême.
Navire Olbers,..........parti en avril

AVISO AL PUBLICO.
El que abajo suscribe, declara que nada tiene que ver ni sabe sobre la acusacion de que se acrimina á don Nicolas Fernandez, siendo bien lejos de su modo de pensar en meterse en negocios tan desagradables; y así suplica á sus compatriotas los Españoles, que no le dirijan mas necias preguntas sobre este particular. El Sr. Robira que está comprometido en este asunto, segun á han dicho, es don Antonio Robira que vive en la esquina de las calles de Sn Luis y Vieja Levée, á quien se pueden dirigir si quieren saber algo y no al infrascrito.
Nueva Orleans, junio 12 de 1845.
12 ja JOAQUIN ROBIRA.

Le Journal des Journaux.
QUATRIEME LIVRAISON MENSUELLE, suite de la Musée des airs—Paris et Revanche, par Moleri; les Perles par Louis Lurine, 8 gravures représentant une scène de la Musée des airs; Gravures de modes pour Dames.

L'Echo des Feuilletons.
SEPTIEME LIVRAISON—Fin du beau roman du Chevalier d'Harmental. Cette œuvre charmante, illustrée comme l'Echo des Feuilletons $13, c'est donc une bonne fortune pour ceux qui s'abonnent à sejourner. Cette 7me Livraison contient encore "Le Chien et ses Commensaux, par Viennet; Claude Brocq, par Mad Ch Reybaud; une Gravure surfacier, représentant une scène du Claude, Hat, etc.

LOUIS XIV ET SON SIECLE.
Plusieurs nouvelles livraisons du second volume.
12 juin M. DE LA PLACE Directeur

Jeu de Raquettes.
DIMANCHE prochain, 15 juin, on jouera pour gagner le 1ère prix de $100, de l'autre bord du Bayou, vis à vis le ferry de la première municipalité. Le jeu commencera à trois heures et continuera jusqu'à la nuit.
On jouera aussi lundi après midi 12 juin

TIRAILLEURS D'ORLEANS.
Ordre No. 16.
La compagnie prendre les armes Dimanche prochain, 15 du courant, pour UN EXERCICE A FEU. Réunion à la salle d'armes, cinq heures précises du matin. Tenue d'été—Equipement complet.
Par ordre du capitaine.
20 juin STA. TACON, Sergent Major

Rabais de 25 pour cent.
LE magasin connu sous le nom de PRIX FIXE, situé encoignure Royale et Toulouse, sera fermé ce soir 12 juin pour cause d'inventaire et d'une nouvelle baisse de prix de 25 pour cent sur ceux annoncés antérieurement.
La ré ouverture aura lieu lundi prochain le 16 courant, à huit heures du matin et sera continuée jusqu'au 30 juin.
Les marchands de la ville et de la campagne sont prévenus que la balance des marchandises en magasin sera mise à l'encan le cinq juillet, à un crédit de trois et quatre mois, en billets endossés à satisfaction.
12 juin J M LOMBARD

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE.
PARTI marron, dans la soirée de mardi, 10 du courant, de chez les soussignés, le mulatre nommé ROSS, teint clair, âgé d'environ 20 ans, taille de cinq pieds onze pouces, ayant beaucoup de rousseurs à la figure. Il parle français. Lors de son départ il était vêtu d'une paire de pantalons noirs, il avait une casquette en cuir et des brodequins noirs. Il a un de ses pouces écrasé. C'est un mulatre intelligent qui cherchera probablement à se faire passer pour libre.
Les capitaines de navires et autres sont prévenus de se tenir sur leur garde sur il est à présumer qu'il cherchera à quitter l'Etat. Il fréquentait dernièrement le bas de la 1ère municipalité et peut s'être caché chez quelques une de ses amis. La récompense susdite sera donnée à celui qui l'arrêtera et le conduira dans une des geoles hors de cet Etat, ou bien $20 s'il est conduit dans une geole de cet Etat, et tous les frais raisonnables seront payés.
12 ju—3 CONNOLY & WILSON,
41, Poydras.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE
A qui ramènera au soussigné ou logera à la geole, la griffe LUDGER, appartenant à Mme Carlisle Pollock. Cet esclave, bien connu dans la troisième Municipalité, est âgé de 30 ans, de taille moyenne et bien pris de corps. Il parle français et un peu l'anglais. S'adresser à
ACHILLE CHIAPELLA, Notaire,
12 juin—6 Passage de la Bourse.

EAU DE VIE—10 demi pipes vieille eau de vie couleur or, de la marque de Pinet Castillon & Co;
10 quarts de do do
A vendre en débarquement de l'Edouard par
12 juin—3 J. TARDOS, 7 Conti

EN débarquement du navire Edouard, de Bordeaux—25 caisses sardines de Nantes en boîtes et demi boîtes 40 paniers guignolet, à vendre par
DABAN, QUEYROUZE & Co,
12 juin 11 et 16 St Louis

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux:
140 barriques vin rouge de divers crus.
25 barriques et demi barriques vin blanc Haut Sauterne G. M. LUCAS,
12 juin 36, Bienville

EAU DE VIE de Cognac—25 quarts de pipe Eau de vie de preuve, ayant droit au drawback, à vendre en débarquement du navire Edouard, de Bordeaux.
JORDY & BRAZIER,
12 ja 10 rue Conti

VINS FINS—Au débarquement du navire Edouard, de Bordeaux—
20 barriques Vin rouge vieux et supérieur, choisi expressément pour l'usage de familles, des marques suivantes: Chateau Léoville, Chateau Latour Gruau Larose et Chateau Lafite, à vendre par JORDY & BRAZIER,
12 ja 10 rue Conti

VIN ROUGE ET BLANC—76 caisses St. Julien et Chateau Margaux, vieux supérieur; 100 caisses Barsac et Sauterne, etc. 20 demi barriques Haut Barsac supérieur, à vendre en débarquement du navire Edouard, de Bordeaux, par JORDY & BRAZIER,
10 rue Conti.

CHAMPAGNE—150 paniers Champagne, véritable et des meilleures marques, reçus par le navire Cotonbus, du Havre, à vendre par JORDY & BRAZIER.
12 ja 10 rue Conti

PORC—700 barils mess, M. O., salt mess et prime, à l'inspection de Boston, à vendre par
15 juin JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp

CHANVRE—400 balles du Missouri, passé au serrain qualité très supérieure, en magasin et à vendre par
13 juin JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp

FARINE—500 barils farine fraîchement moulue, en magasin et à vendre par
13 juin JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp

CORDE et fil de d'emballage—10 rouleaux corde M. O. 40 paquets ficelle, à vendre par
JAMES E. WOODRUFF,
12 juin 60, Camp

HUILE de lanneurs—20 barils bonne qualité, à vendre par JAMES E. WOODRUFF,
12 janv 60, Camp

SUCRE DE LA HAVANE—325 caisses à vendre en magasin, par E TROISGROS
13 juin 92 Vieille Levée

MARCHANDISES EN COTON—25 balles Lowell 7/8, 10 de Lowell 4/4, 10 de twilled, 4 caisses drapis Lomitten, 10 balles coton à draps cabbot 4/4 10 de coton à draps marque de la Tête d'Indien 7/8, une caisse cotonnade de fantaisie, 2 de coton à carreaux bleus, 45 caisses coton blanc assorti, 25 do indiennes fantaisie, 1000 douzaines de bas, 100 douzaines coton en bobines, d'Alexander, etc., à vendre par FEET & MORTON,
12 juin 35 Magasins

SUCRE de la Havane—blanc, jaune et terre, en magasin et à vendre par
12 juin B. VALLS, 26 Commune

NOIR ANIMAL—15 bis saria, à vendre par
12 ju B. VALLS, 26 Commune

RUM BLANC—30 bar., à vendre par
12 ju B. VALLS, 26 Commune.

GENIEVRE DE HOLLANDE—[illegible], à vendre par
12 ja B. VALLS, 26 Commune

NATTES D'ALICANTE—50 balles, à vendre par
12 ja B. VALLS, 26 Commune

GRAINES D'ANIS—10 sacs, à vendre par
12 ja B. VALLS, 26 Commune

CIGARES de la Havane—180,000 Regalias, Cazadores, Panetelas, Trabucos, Dames, Miller, Vegueros, à vendre par B VALLS,
12 ja 26, Commune

CONFITURES de la Havane—20 caisses, à vendre par
12 juin B. VALLS, 26 Commune

GUAVA—Pâte et Gelée, en boîtes d'une demi livre, à vendre par 12 juin B. VALLS, 26 Commune

GINGEMBRE de Canton—17 caisses vendre par
12 ju B. VALLS, 26 Commune

GRAINES pour Oiseaux—14 sacs, à vendre par
12 ju B. VALLS, 26 Commune

TABAC de la Havane—26 balles pour copes et tripes, à vendre par
12 ju B. VALLS, 26 Commune

AMANDES—12 barils écossées, à vendre par
12 ja B. VALLS, 26 Commune

PAPIER pour Cigarettes—75 rames à ver dre par
12 ja B. WALLS, 26 Commune.

HUILE D'ANIS—1 caisse, à vendre par
12 ja B. VALLS, 26, Commune

A VENDRE, en débarquement du navire Edouard, de Bordeaux—
100 barils vin blanc,
6 balles bouchons supérieurs, pour vin.
—En Magasin—
150 barriques vin rouge ordinaire, vieux,
15 barriques vin rouge Ludon, Médoc.
20 milliers bouchons pointus,
16 quarts et huitièmes de pipe eau de vie, vieille champagne,
50 caisses cerises à l'eau de vie,
60 dito liqueurs fines assorties, par
11 juin FOUGET FILS, 147, Royale.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux:
24 barriques vin rouge, Montferrand,
16 do vin rouge, vieux St Estèphe Médoc.
11 ju CHS. DUFOUR, 1r Conti.

CIGARES DE LA HAVANE—30,000 régalias reçues par la goelette Fanny, en magasin et à vendre par
11 juin—3 H GILLY, 91 St. Louis

CUIRS à Harnais et à Semelles—50 rouleaux en magasin et à vendre par
11 juin—3 H GILLY, 91 St. Louis

A VENDRE en débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux:
105 demi barriques Vin blanc Haut Sauterne;
4 futailles Fil à voile;
5 demi Bouchons ordinaires;
1 barrique de Vernis;
5 0 boites Peintures vertes;
1 caisse Mastic à bouteilles.
DUDOUYT & TEULADE,
11 ja 13, rue Toulouse

A VENDRE au débarquement du navire l'Edouard, capitaine Loguerenne, de Bordeaux:
50 barriques vin rouge, St. Julien, St. Estèphe, etc.
40 tierçons vin blanc, Haut Sauterne, par
11 juin S TALAMON, 30 St. Louis

EN magasin—Huile d'olive première qualité en bouteilles et demi bouteilles, de la ma que de Possel Aîn.
Absinthe suisse, Berthoud, Collins.
Marasquino, Curaçao, liqueurs assorties, Cognac.
Anisette Marie Brizard, Kirsch.
Fruits à l'eau de vie, eau de fleur d'oranger
Bonbons de toutes qualités, fécule, cire à bouteilles
Savon français.
Eau de vie, vieille, marque Castillon.
Vins rouges et blancs en barriques et en caisses, divers crus, à vendre par S TALAMON,
11 juin 30 St. Louis

DIVERS en débarquement du navire Edouard, de Bordeaux:
162 barriques vin rouge Listrac de la marque B. Roden.
40 quarts de pipes cognac première preuve de la marque de F. Godard.
10 quarts de pipes Cognac Champagne 1836 Castillon.
2 balles couvertures de laine à trois points très lourdes, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
11 juin 17 et 19 St. Louis

COGNAC ème preuve de la marque J. J. Dupuy, en demi pipes et ayant droit au drawback, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
11 juin 17 et 19 St. Louis

SERINGUES de diverses grandeurs, toutes garnies, en débarquement du navire Edouard, de Bordeaux, à vendre par NUMA LACOSTE,
11 juin rue Royale No. 162

EN débarquement du navire Edouard, de Bordeaux, à vendre par le soussigné:
Vins en barriques et demi-barriques, tels que St. Emilion No. 1 à 3, St. Julien Medoc, Chateau Margaux, Chateau Lafitte et Léoville, Barsac, Sauterne, Haut Sauterne et Haut Sauterne,
100 caisses de 12 bouteilles avec étiquettes, vins supérieurs, Chateau Margaux et Chateau Lafitte.
11 juin NUMA LACOSTE, rue Royale No. 162

BOTTES, SOULIERS ET BROQUEQUINS
100 caisses en débarquement des navires John Hancock et Adrian, de New York, à vendre par
10 juin R. G. WEBB, 18, rue de la Douane.

Nouvelle-Orléans, 10 juin 1845.
COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS.
LA Direction de la Compagnie du Théâtre d'Orléans reçoit des soumissions cachetées jusqu'à vendredi prochain, 13 du courant, pour les réparations à faire au Théâtre, d'après le plan et devis déposé chez M. Depouilly, Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville.
Les soumissionnaires devront faire connaître leurs cautions.
Par ordre de la Direction.
10 juin—4 J. A. DUREL, Secrétaire

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE L'ECLAIRAGE AU GAZ—10 juin 1845.
TOUTES les personnes qui peuvent avoir des réclamations à faire contre la Compagnie de l'Eclairage au Gaz et de Banque de la Nouvelle Orléans, et toutes les personnes qui lui doivent, sont notifiées de présenter tous les titres et effets de la Compagnie sont transférés conformément à l'acte intitulé "Acte amendant la charte de la Compagnie d'Eclairage au Gaz et de Banque de la Nouvelle Orléans," approuvé le 10 mars dernier, et qui la liquidation des affaires de la Compagnie, sera opérée au bureau de cette Compagnie, rue de la Commune.
11 juin—30 JAMES ROSS, Président.

Bureau de la Compagnie d'assurance sur la Marine de l'Ouest et le Feu.
Nlle Orléans, 7 juin 1845.
A UNE assemblée des Actionnaires de cette compagnie tenue ce jour, conformément à la résolution des directeurs, du 6 mai dernier, les résolutions suivantes ont été adoptées.
Résolu, Que l'expérience ayant démontré que les Compagnies d'Assurance, organisées et conduites sur le principe d'actions réunies, ou celui d'actions et de mutualité combinés, ne peuvent espérer de faire une concurrence avantageuse avec des compagnies qui sont conduites entièrement sur le principe d'Assurances Mutuelles, il est en conséquence utile et opportun de liquider les affaires de la Compagnie d'Assurances sur la Marine de l'Ouest et le Feu.
Résolu, Que les Directeurs de la Compagnie devront faire réassurer les risques non-expirés le premier jour de juillet prochain, et après cette époque aussitôt que les comptes de la Compagnie seront réglés, mais dans tous les cas pas plus tard que le premier juillet 1846, septembre prochain. Une assemblée des Actionnaires sera convoquée à l'effet de décider quelle est la meilleure méthode de la plus convenable de distribuer les fonds et pour liquider les affaires de la Compagnie.
11 j. F. N. WOOD Chairman,
DAVID HADDEN, Secrétaire

ASSURANCE MUTUELLE—Les actionnaires de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest, ayant décidé de terminer leurs opérations le premier du mois prochain (juillet), on ferait prendre par la Compagnie du MUTUAL INSURANCE COMPANY de New York, les risques qui ne sont pas encore expirés, se chargeant aussi de cette compagnie dans toutes réclamations qui pourront du public pour cette institution, qui est sur un pied de prospérité et de solidité, les propriétés de capital de toute espèce. Elle est administrée à New York par des personnes de la plus haute responsabilité; elle fait dans sa troisième année d'existence, et a déclaré annuellement un dividende de 2¾ et les sommes payées sur le capital de plus de HUIT CENT MILLE PIASTRES.
Le bureau est situé à l'encoignure des rues de Camp et Gravier, où l'on assurera contre les risques du feu, de rivière et de mer.
11 juin—1 J. L. MATHEWS

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES NEGOCIANS
Nouvelle Orléans, 9 juin 1845.
ON recevra au bureau de la dite compagnie jusqu'à Jeudi prochain, à 3 heures P M, des soumissions cachetées pour rebâtir et réparer les bâtiments qui ont été détruits par l'incendie, et qui sont situés rue Gravier, entre Magasins et Tchoupitoulas.
10 juin—6t JOHN PEMBERTON Secrétaire

La barque APTHORP capitaine P. Bake, de New York, est maintenant en déchargement au pied de la Nouvelle Orléans. Les consignataires sont requis de recevoir leurs marchandises sur la Levée. FOSDICK & Co
11 juin 4, Camp

LES consignataires par navire EDOUARD, capitaine Loguerenne, sont prévenus que le navire est en déchargement vis-à-vis les Maisons Rouges, et ils sont requis de faire pour envoyer au bureau leurs marchandises, sans que les permis ne seraient pas pris dans les cinq jours soumis des par la loi.
11 ju CHS DUFOUR

LES dettes contractées par l'équipage du navire français l'Edouard, ne seront payées ni par le capitaine ni par le consignataire.
11 ja CHS. DUFOUR

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. TROIS.
Séance du lundi, 2 juin 1845.
ORDONNANCE amendant une autre concernant les vacheries, adoptée le 10 mai 1845.
Article 1er. Il est ordonné par le Conseil de la Municipalité No. 3, que cette partie de l'article trois de l'ordonnance relative aux vacheries, adoptée le 10 mai 1845, qui a rapport à l'amende et à la fourrière soit amendée de manière à ce que l'amende soit d'une piastre pour chaque animal, et la fourrière soit à raison de vingt-cinq cents par jour pour chaque animal, au lieu de cinquante cents par jour par tête d'animaux, ou tenue de quinze cents par jour.
(Signé) G. W. LEWIS, Recorder.
Approuvé le 3 ju n 1845.
(Signé) E. MONTEGUT, Maire.
Pour copie conforme,
9 juin T. THEARD, Secrétaire.

Corsets Français,
A 50 pour 0/0 au-dessous du cours.
LES Dames de la Nlle. Orléans sont invitées à venir visiter le magasin situé à l'encoignure des rues de Chartres et Conti, où elles trouveront un grand assortiment de beaux Corsets français, de différentes façons, et aux prix de $4 1/2 à $5, tels que:
Corsets à la minute,
dito à la paresseuse,
dito à formes ordinaires
De plus, un bel assortiment, marchandises nécessaires de la saison et à des prix très réduits.
Aussi, Parfumerie fine de Monpelas, Eau de Cologne, Savons, Essences &c. &c. Enc. Chartres et Conti.
5 juin

CABARET A VENDRE.
UN cabaret bien achalandé, situé à l'encoignure des rues de la Douane et Dauphine. Devant est offert à vendre à l'amiable, aux conditions les plus avantageuses pour l'acheteur. S'adresser sur les lieux, ou à
5 juin—26 J. BROIZE

MARCHANDISES SECHES.
EN débarquement du navire Cotonbus, et à vendre par colis:
Mouchoirs madras, nouveau style,
Indiennes riches, qualités assorties,
Mousseline de laine, noire
Drap et damassés français, superbe,
Cotonnade à carreaux et à raies,
Calico rouge de Turquie, à carreaux,
Barèges en couleurs assorties,
Echarpes de barèges, à rases de satin, couleur foncé
Ainsi qu'un grand assortiment de gants, &c. en bob [illegible]
7 juin H. DE GOER & BIFFLARD,
31, Magasins

MADAME VEUVE N. BOUNY, étant devenue propriétaire de l'établissement connu sous le nom de BOULANGERIE NICAUD & Co., elle a l'honneur d'annoncer qu'elle continue l'exploitation pour son compte, et vient en conséquence sollicité le bienveillant patronage de ses amis et du public.
9 juin—6

MME Vve M. NICAUD prévient ses amis que la boulangerie de feu M. Nicaud son mari, a été acquise par Mme N. BOUNY, elle profite de cette occasion pour les prévenir qu'elle et son gendre, M. O VALETON, ont établi une BOULANGERIE à l'encoignure des rues Ursulines et Casacalvo, sous le titre de "ORLEANS BAKERY." Elle espère que par une expérience de plusieurs années dans le commerce et par leurs exactitude dans le service des pratiques, il obtiendra une part du patronage que jusqu'ici avait été accordé à feu son mari.
N. B.—Les marchands de pains sont priés de faire leur commandes à la boulangerie.
10 juin—6

SANGSUES.
LE soussigné vient de recevoir par l'Emprenaria, de la Havane et le Barnal, de New York, un lot de SUPERBES SANGSUES fraîchement pêchées, à vendre au dépôt de la rue du Quartier, No. 45, près l'hôtel de la monnaie.
On trouvera également dans le même établissement, des eaux minérales, de première qualité, approuvées par la société chirurgico médicale, séance du 20 août 1844.
10 juin RENAUD PETITBIEN.

SANGSUES.
RECU par le brick Empresario, des SANGSUES de bonne qualité, à vendre au dépôt de la rue Esplanade, encoignure Casacalvo, No. 96, continuation de la rue Royale.
7 juin J. P. SOUBIRAN.

CACAO—10 sacs cacao Guayaquil, à vendre par
10 juin—6 S. FERNANDEZ,
30 Vieille Levée.

DEMANDE—On demande un associé possédant quelques moyens et qui pourrait sacrifier son temps dans un magasin de confiseur—bien situé et ayant une bonne pratique. Le but du propriétaire en demandant un associé est de subvenir pendant l'été pour cause de maladie. L'associé pourra en outre au bout d'un an acheter le fonds si cela lui convient. S'adresser encoignure Chartres et Conti 10 juin—6

COTON SPOOL—Nous avons reçu par le Gen. Veazie de Liverpool, directement des manufactures, du coton de Spool, très supérieur, roulé sur bobines, le vrai, convenable aux détaillants de la ville, qui sont invités à venir examiner cet article H. DE GOER & BIFFLARD,
10 juin 31 Magasins

LES soussignés ont reçu par les navires Europa et Alesto, du Havre, un nouveau supplément de Marchandises Françaises, parmi lesquelles se trouvent quelques articles:
Mouchoirs madras, nouveau style,
Casimir à carreaux, pour l'automne;
Drap français, bleu, noir et couleurs;
Cotonnades françaises, mouchoirs batiste, etc;
Gants et mitaines fil et soie, noirs et blancs;
Crêpes, galons, &c. &c.
10 juin H. DE GOER & BIFFLARD,
31 Magasins

MARCHANDISES SECHES.
LES soussignés reçoivent par le navire Sartelle, de New York, un assortiment choisi de marchandises de fond, consistant en partie de:
Toile écrue à drape et à chemises, 3, 4, 5 et 6/4, idem blanche 4, 5 et 7/8; drap superbe 4/4, pour l'usage des familles.
Cotonnade unie et épaisse; idem carreaux fantaisie.
Superbe ginge à tablier, de tout prix.
Ginga à meubles, bleu indigo, guingham fantaisie.
Batiste noire et en couleur
Etoffes rayées bleues, hychomieds, diss. Hamilton.
Jeans épais de Glasgow, de teinture rouge à meubles.
Indiennes à meubles, pourpre et blanches.
AUSSI—Couvertures, linseys, kersey, bas de laine pour nègres, bonnets écossais, pour nègres d'habitations, le tout à vendre à bas prix et à des termes accommodants.
10 juin H. DE GOER & BIFFLARD,
31 Magasins

A VENDRE OU A LOUER—Une belle maison bien commode, située à Carrollton, près de la Compagnie profondeur. On vendra cette propriété à des termes accommodants ou bien elle sera louée à bail à un bon locataire. S'adresser sur les lieux à JOHN
9 juin—16 Bureau de l'Exchange, rue Royale

BUDDECKE, WOODS & Co., rue Tchoupitoulas, No 91, offrent à vendre:
95 boucauts tabac du Tennessee, marqué "admitted"
125 balles chanvre du Missouri, 150 rouleaux corde de chanvre, des barils porc mess, M. O, prime etc.
50 do boeuf prime, M O, et p.m.
150 do bœuf mess et prime, crotte.
100 do graisse ferme, en bon ordre.
100 do huile de saindoux, excellente qualité
50 do whiskey rectifié, de l'Ohio.
150 do farine superfine et fine.
25 barillets plomb en barres.
10 rames avoine, 10 barils huile de palme extrait.
10 caisses amidon de Schulenburg, supérieur.
10 do savon castre, de Cincinnati.
1 do sage et 1 do cornes de cerf

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants reçus de Bordeaux et de Marseille, par les derniers arrivages:
180 barriques vin de Marseille, 100 demi-barriques do.
100 barriques vin de Bordeaux
70 do vin blanc,
75 caisses absinthe, suisse,
45 do liqueurs assorties, 25 caisses curaçao,
45 do marasquino, 100 paniers huile d'olive,
10 milliers bouchons surfins
10 demi barriques vin de Porto,
200 demi barriques vin de Madère,
18 pipes et demi pipes vieux madère, à vendre par
9 juin F. LONGIS, 116 rue Royale

F & J. LACOSTE, 105 rue Royale
OFFRENT à vendre en débarquement du navire l'Edouard, venant de Bordeaux:
Vin Montferrand en barriques
Vin St. Emilion do; vin St. Estèphe médoc do
Vin blanc de Sauterne en demi-barriques.
Vins en caisses de 12 bouteilles et 24 demi bouteilles, tels que:
Chateau Lafitte, Chateau Margaux, St Julien Médoc,
Sant-Emillion, St Emilion, Haut Sauternes,
Haut Barsac, Sauterne, Bouchons et verres.
Anisette superfine de Champagne.